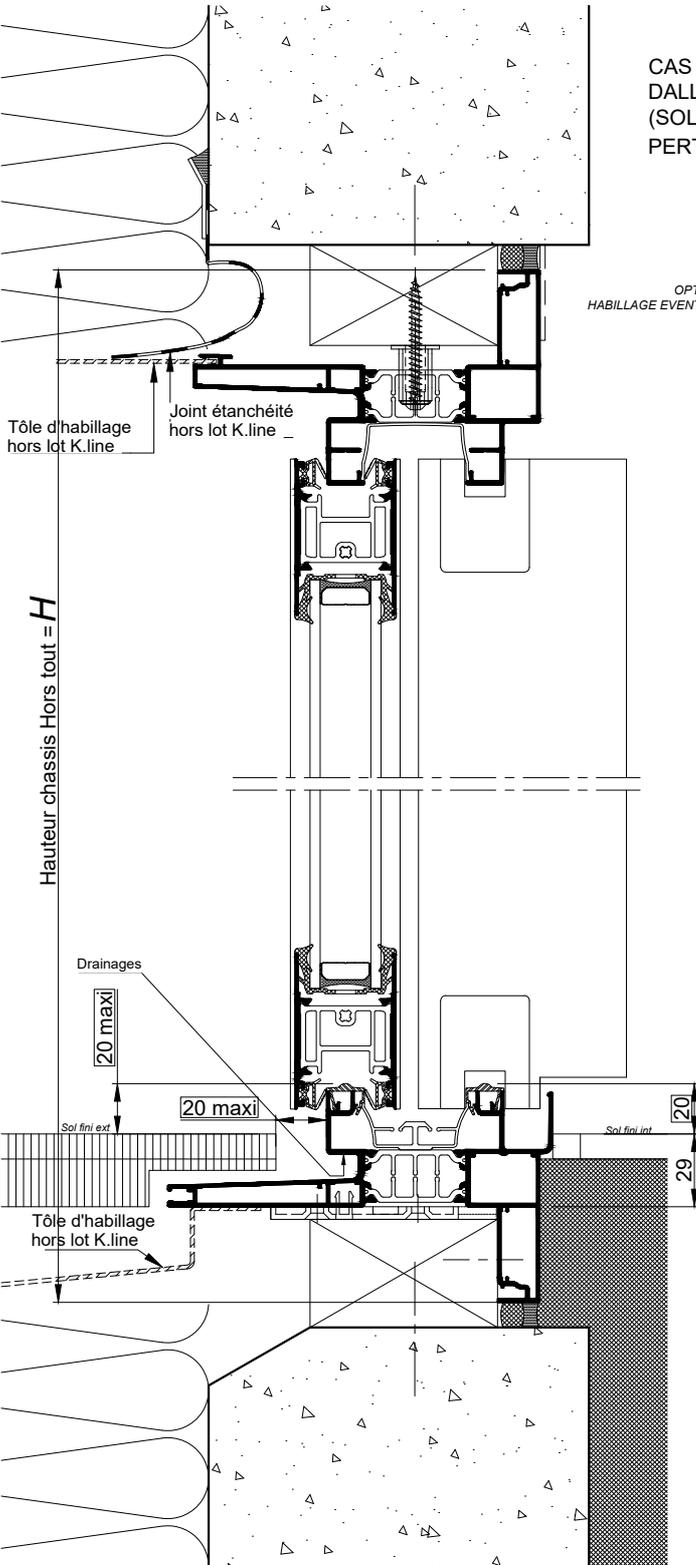


**PORTE-FENÊTRE COULISSANTE.
CAS DU PASSAGE HANDICAPÉ
ITE POSE ENTRE TABLEAUX**

AU SOL FINI

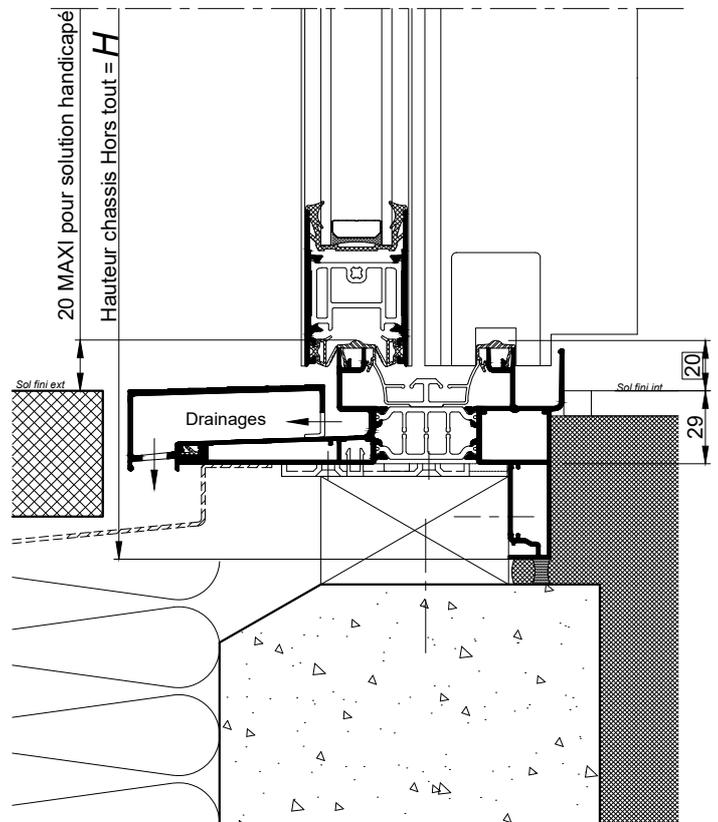
CAS DE MISE EN OEUVRE AVEC CAILLEBOTIS,
DALLE SUR PLOTS OU PLANCHER DRAINANT
(SOL EXTERIEUR FINI), CEUX-CI NE DOIVENT PAS
PERTURBER LES DRAINAGES DU CHÂSSIS

OPTION:
HABILLAGE EVENTUEL



COUPE VERTICALE Ech 1/3

Option profil de liaison pour
aménagement extérieur

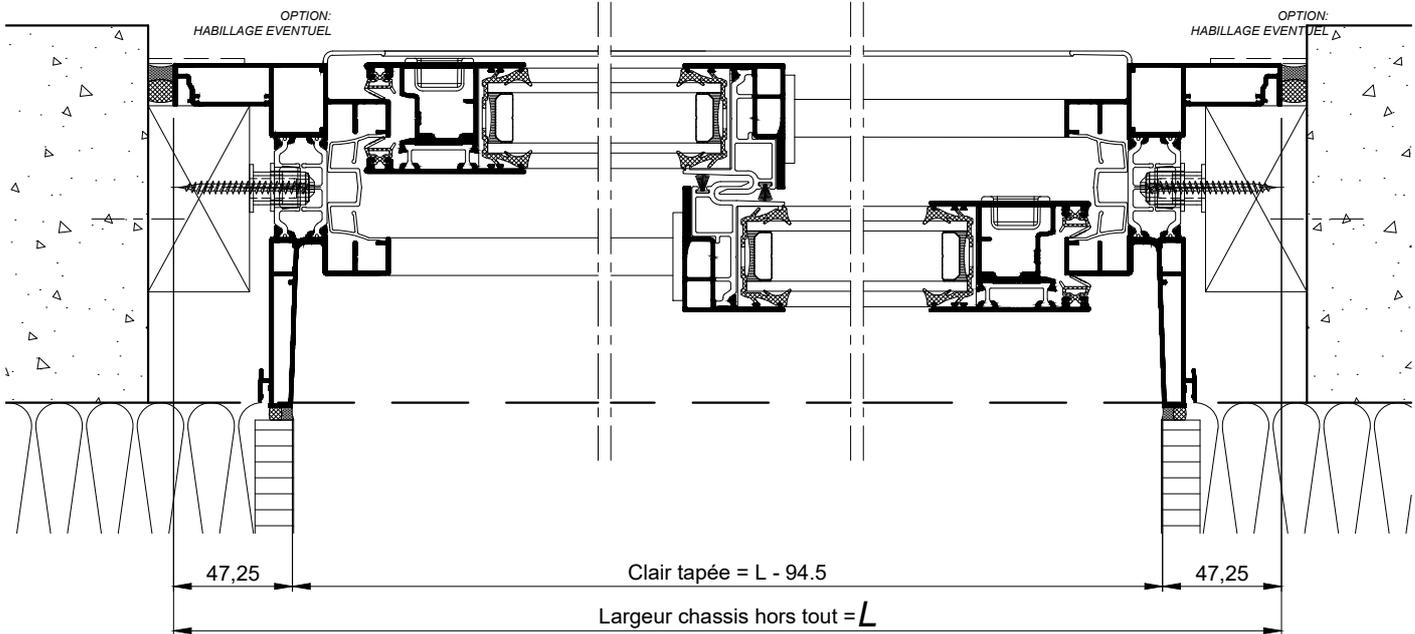


**COUPE VERTICALE
PARTIELLE 1/3**

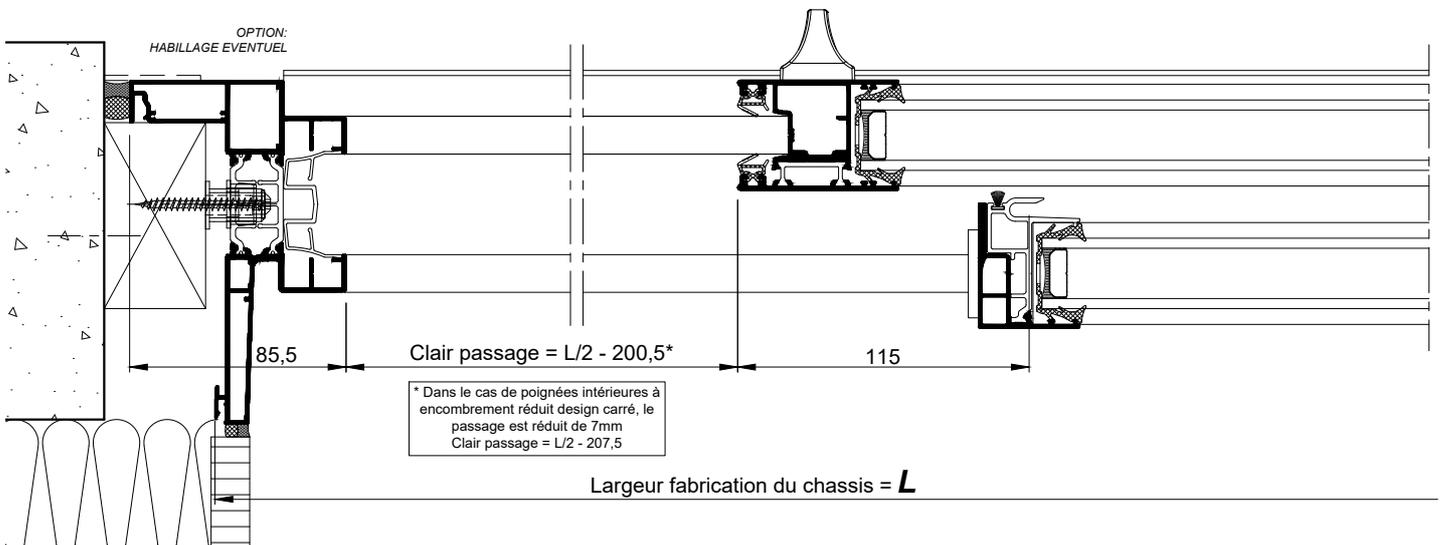
NOTA : Suivant l'Arrêté du 1 août 2006 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées
- Dans le cas du passage handicapé, les zones de stationnement extérieure et intérieure
doivent être horizontale sur 1.70m

La mise en oeuvre doit être effectuée en respect
des règles, normes et DTU en vigueur.
Sous charges d'exploitation, la déformation
verticale de la structure devra être limitée à 3mm.

PORTE-FENÊTRE COULISSANTE.
CAS DU PASSAGE HANDICAPÉ
ITE POSE ENTRE TABLEAUX



COUPE HORIZONTALE Ech 1/3



COUPE HORIZONTALE PARTIELLE

Ech 1/3

NOTA : Suivant l'Arrêté du 1 août 2006 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées.
le clair passage du vantail couramment utilisé doit être obligatoirement supérieur à 830mm

-Le clair passage du vantail de service de la porte -fenêtre 2 vantaux doit-être obligatoirement supérieur à 830 mm, ce qui donne une cote L mini pour 2 vantaux égaux de 1985 mm.

La mise en oeuvre doit être effectuée en respect des règles, normes et DTU en vigueur.
Sous charges d'exploitation, la déformation verticale de la structure devra être limitée à 3mm.